



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés

Question au Gouvernement n° 4079

Texte de la question

CRISE MIGRATOIRE

M. le président. La parole est à M. Franck Reynier, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Franck Reynier. Monsieur le Premier ministre, les difficultés rencontrées quotidiennement par les Français sont majeures, et vous devez y apporter d'autres réponses que celles qui suscitent, chaque jour, un peu plus d'inquiétude et d'exaspération.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'un drame humain d'une ampleur inédite se joue aux portes de l'Europe. Ce sont 10 000 femmes, hommes et enfants qui ont déjà péri en mer Méditerranée depuis 2014, en tentant de fuir la misère, la guerre ou la barbarie sanguinaire de Daech.

Cette tragédie met chaque jour un peu plus en lumière une Europe en proie aux égoïsmes nationaux, une Europe dont les États membres s'indignent mais ne décident et n'agissent pas, une Europe incapable d'apporter des réponses concrètes à cette crise migratoire.

La France, dont le silence est devenu coupable, doit maintenant convaincre ses partenaires de renouer avec les valeurs fondatrices de l'Europe. Pour ce faire, elle se doit de défendre la mise en œuvre d'une véritable politique migratoire et d'asile commune. Cela implique de disposer de garde-côtes européens pour protéger notre espace commun, de procéder au recensement de nos besoins démographiques et économiques au niveau européen et d'assurer la convergence entre les différents systèmes de traitements des demandes d'asile.

Ce n'est pas de moins d'Europe dont nous avons besoin, mais d'une autre Europe : une Europe fédérée, capable de traiter les grands problèmes qui concernent tous nos pays.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Franck Reynier. Alors, monsieur le Premier ministre, la France est-elle prête à défendre enfin une telle initiative auprès de ses partenaires européens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous insistez à juste titre sur la nécessité, face aux flux migratoires auxquels l'Union européenne est confrontée, d'avoir une politique lisible et solidaire. Vous invitez aussi la France à montrer le chemin ; mais c'est ce qu'elle fait depuis août 2014. Je voudrais donc rappeler l'ensemble des décisions que nous avons été amenés à prendre et qui ont permis à l'Union

européenne d'aller dans la direction que vous indiquez.

D'abord, si nous voulons pouvoir accueillir ceux qui relèvent de la protection en Europe, il faut que nous soyons en situation de contrôler nos frontières extérieures...

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. ...parce que c'est la condition du retour de ceux qui ne relèvent pas de cette protection, et notamment des migrants irréguliers. C'est la raison pour laquelle nous avons été très actifs pour que l'on augmente les moyens de Frontex : le budget de l'agence était de 97 millions d'euros en 2014 et il atteindra 250 millions cette année. La France est par ailleurs le premier pays contributeur à Frontex en termes de moyens humains, puisque nous mettons à sa disposition près de 130 policiers de la police de l'air et des frontières. Le premier axe, je le répète, c'est le contrôle des frontières extérieures.

Nous avons été en première ligne également pour faire en sorte que ce contrôle permette de lutter contre le terrorisme, avec la mise en place d'un contrôle du système d'information Schengen, l'interconnexion des fichiers, l'alimentation du fichier Schengen par l'ensemble des services de renseignement et la création d'une *task force* de lutte contre la fraude documentaire.

La mise en œuvre d'une politique européenne de l'asile suppose que l'on répartisse les demandeurs d'asile. Nous avons été, avec mon collègue Thomas de Maizière, et nous l'avons rappelé au Conseil des ministres ce matin, puisqu'il y était invité, à l'origine du processus de relocalisation et de réinstallation. La France, à elle seule, a accueilli un tiers des demandeurs d'asile qu'il convenait de relocaliser et de réinstaller.

Enfin, il est indispensable que nous harmonisions les législations de l'asile au plan européen, et que l'Union européenne, conformément au mandat qui a été confié à Mme Federica Mogherini, organise le retour de ceux qui sont en situation irrégulière. Telle est la politique migratoire de la France, telle est la parole qu'elle porte en Europe, dans une relation confiante avec l'Allemagne. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4079

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juin 2016](#)